|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| NATIONS  UNIES |  | | | |  |
|  | |  | | **IPBES**/10/1 | |
|  | | Plateforme intergouvernementale  scientifique et politique sur la  biodiversité et les services  écosystémiques | | Distr. générale 25 novembre 2022  Français Original : anglais | |
| Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques  Dixième session  Bonn (Allemagne), 28 août–2 septembre 2023  Point 2 a) de l’ordre du jour provisoire  Questions d’organisation : adoption de l’ordre du jour et organisation des travaux | | |  | | |

Ordre du jour provisoire

Ouverture de la session.

Questions d’organisation :

* 1. Adoption de l’ordre du jour et organisation des travaux ;
  2. Composition de la Plateforme ;
  3. Élection des membres du Bureau.

Admission d’observateurs.

Vérification des pouvoirs des représentants.

Rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu’en 2030.

Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme.

Évaluation des connaissances :

* 1. Évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes ;
  2. Collaboration avec le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat.

Renforcement des capacités, consolidation de la base de connaissances et appui à l’élaboration des politiques.

Renforcement de l’efficacité de la Plateforme.

Demandes, contributions et suggestions d’éléments additionnels au programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030.

Organisation des travaux de la Plénière ; date et lieu des futures sessions de la Plénière.

Dispositions institutionnelles : dispositions concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat.

Adoption des décisions et du rapport sur les travaux de la session.

Clôture de la session.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |